



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4997

Approbation et autorisation de signer une convention d'occupation précaire et révocable à titre onéreux avec gratuité partielle au profit de l'association Odynéo, gestionnaire de l'équipement d'accueil de jeunes enfants "Le Jardin des Enfants", sis 106 Rue Jean Fournier à Lyon 9e

Direction de l'Enfance

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2019/4997 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER UNE
CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ET
REVOCABLE A TITRE ONEREUX AVEC GRATUITE
PARTIELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ODYNEO,
GESTIONNAIRE DE L'EQUIPEMENT D'ACCUEIL DE
JEUNES ENFANTS "LE JARDIN DES ENFANTS", SIS 106
RUE JEAN FOURNIER A LYON 9E (DIRECTION DE
L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Odynéo, gestionnaire de l'équipement de petite enfance « Le Jardin des Enfants », participe au renforcement du dispositif d'accueil des enfants de 0 à 4 ans sur le territoire lyonnais au travers du soutien à l'accueil collectif. L'une des spécificités de l'association réside dans l'accueil et l'inclusion des jeunes enfants en situation de handicap.

L'association Odynéo et la Ville de Lyon ont formalisé leurs relations contractuelles dans une convention cadre et, pour les locaux, dans un bail emphytéotique, précisant les modalités de mise à disposition de locaux sis 106 Rue Jean Fournier, à Lyon 9^{ème}. Ce bail emphytéotique, d'une durée de 18 ans, a pris fin au 31 mai 2019.

La Ville de Lyon propose, dans un souci d'harmonisation des durées de mise à disposition de ses locaux aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance, l'adoption d'une convention d'occupation précaire et révocable à titre onéreux avec gratuité partielle, d'une durée de 3 ans.

Cette convention tient compte de l'activité de formation exercée à titre onéreux par l'association dans une partie des locaux.

Aussi, compte-tenu de la mission de cette association, il vous est proposé d'agréeer le principe d'une mise à disposition des locaux susmentionnés moyennant le versement d'une redevance annuelle d'un montant de 2 805€ avec une gratuité partielle accordée par la Ville de Lyon d'un montant de 32 276 €

Il convient donc d'approuver une convention d'occupation précaire et révocable à titre onéreux avec gratuité partielle, valable à compter du 1^{er} juin 2019.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

- 1- La convention d'occupation précaire et révocable à titre onéreux avec gratuité partielle susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Odynéo, gestionnaire de l'équipement de Petite Enfance « Le Jardin des Enfants », est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Blandine REYNAUD